

## Informations Clés pour L'Investisseur

« Ce Document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non » ;

### CARLTON EURO FLEXIBLE SELECTION - FR0010876888

#### SGP Carlton Sélection

#### FIA soumis au droit français

#### Objectifs et politique d'investissement :

**Objectif de gestion :** CARLTON EURO FLEXIBLE SELECTION est un FCP nourricier de la part « I » du FCP « CARLTON SELECT INVEST ». Son objectif de gestion est identique à celui de son maître qui a « pour objectif, sur un horizon minimum de placement de 36 mois, de tirer profit de l'évolution de toutes les classes d'actifs grâce à un ajustement de l'allocation respective de chacune de ces classes d'actifs au sein du portefeuille. Ainsi, un objectif de performance annuel de 5% pourra constituer un élément d'appréciation de la performance du fonds », diminué des frais de gestion du fonds nourricier (0,20%). La société de gestion rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance annuel de 5% nets de frais, indiqué dans la rubrique Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

**Caractéristiques essentielles du FCP :** CARLTON EURO FLEXIBLE SELECTION est investi en totalité dans un autre FCP dit maître « CARLTON SELECT INVEST » et à titre accessoire en liquidités.

- Compte tenu de la nature même de la stratégie de gestion qui implique des modifications d'allocation aux différentes classes d'actifs potentiellement significatives dans le temps, le FCP n'a pas d'indicateur de référence mais le porteur pourra comparer à postériori la performance du FCP à l'EONIA Capitalisé. L'EONIA Capitalisé est un indicateur de comparaison à postériori et ne reflète aucunement la gestion qui est effectuée sur le fonds.
- Le processus de gestion du fonds maître CARLTON SELECT INVEST combine une double approche :
  - L'allocation d'actifs globale en termes de produits, de zones géographiques et de styles de gestion, est décidée de façon collégiale au sein d'un comité de gestion mensuel qui s'appuie sur une analyse de l'environnement économique et financier. Elle évolue donc dans le temps.
  - La sélection des OPCVM et/ou des FIA est faite dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux qui est basé sur une analyse quantitative puis qualitative des OPC de l'univers d'investissement défini par l'allocation d'actifs préalablement décidée :
    - o La partie quantitative regroupe une série de filtres mettant en évidence les OPC présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performance et de risque) visant à identifier une consistance des performances des OPC dans leur catégorie respective.
    - o Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

CARLTON SELECT INVEST vise une performance à moyen terme par une allocation discrétionnaire entre les principales classes d'actifs (actions, taux, devises) et zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Japon, pays émergents). L'investissement moyen en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marché, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par la société de gestion

Le fonds maître CARLTON SELECT INVEST pourra investir :

- OPCVM et/ou FIA et/ou ETF de droit français ou ouverts à une clientèle non professionnelle de droit étranger, sur toutes les classes d'actifs de 40% à 100% de son actif ;
- Dans des OPCVM et/ou FIA ouverts à une clientèle non professionnelle autorisés à la commercialisation en France exposés aux pays émergents dans la limite de 40% de l'actif net du fonds ;
- Obligations et TCN en direct libellés en euro jusqu'à 40% de son actif ; la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts est comprise entre -4 et 6. Les titres sélectionnés par Carlton Sélection ne s'appuieront pas exclusivement sur les notations émises par les agences de notations. Pour être éligibles, les émetteurs devront répondre à une double condition : être noté au minimum BBB- par Standard and Poor's, et/ou Fitch et/ou Baa3 par Moody's ; être noté au minimum 10/20 par la société de gestion. La société de gestion procède à une analyse crédit en interne qui s'appuie sur des critères qualitatifs (positionnement concurrentiel...) et quantitatifs (profitabilité, structure de la dette, qualité des actifs,...)
- Actions de sociétés de grande ou moyenne capitalisation figurant dans les grands indices européens (SBF120, DJ STOXX 600 EUROPE, FOOTsie) et américains (Russell 2000, S&P500, Nasdaq Composite, Dow Jones), sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière, leurs publications de résultats et/ou leur positionnement sectoriel, jusqu'à 20% de son actif ; ainsi, l'exposition aux devises pourra atteindre 20% de l'actif du Fonds.

En couverture, le Fonds pourra investir sur des instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers en recourant aux futures et options sur les marchés de taux et/ou crédit et/ou actions et/ou devises dans la limite de 100% de l'actif net.

En directionnel, le Fonds pourra investir sur des instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers en recourant aux futures et options sur les marchés de taux et/ou crédit et/ou actions et/ou devises dans la limite de 40% de l'actif net du portefeuille et ce dans le respect de l'objectif du Fonds. L'exposition cumulée aux marchés d'actions sera limitée à 60% du portefeuille.

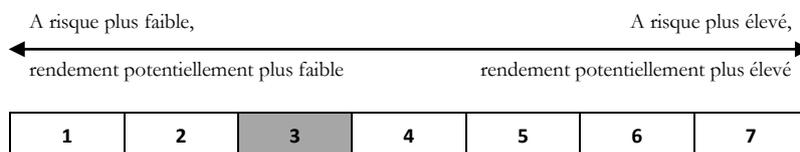
Le Fonds affectera les résultats par capitalisation des revenus.

Les demandes de souscriptions et de rachats se font sur une base hebdomadaire et sont centralisées chez le dépositaire (BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES – Les Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère – 93500 PANTIN), la veille d'établissement de la valeur liquidative avant 11 heures 30 (J), et réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative évaluée hebdomadairement chaque vendredi (calendrier de référence Euronext) et calculée le mardi (J étant le jour de détermination de la valeur liquidative). Une valeur liquidative est évaluée également au dernier jour ouvré de l'année. Le règlement des souscriptions et des rachats se fait trois jours ouvrés suivant le jour d'établissement de la valeur liquidative.

Durée de placement recommandée : 3 ans minimum

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

#### Profil de risque et de rendement :



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée à ce Fonds demeure inchangée. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Le Fonds se situe au niveau 3 de l'indicateur en raison de sa gestion discrétionnaire et de sa stratégie d'exposition à des produits de taux, à des actions et des devises mises en place de façon discrétionnaire via les instruments financiers à terme sur lesquels il est investi.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur (les risques mentionnés ci-dessous sont les risques associés à un investissement dans le FCP maître) :

- **Risque de crédit** : Une partie du portefeuille peut être investie en OPCVM et/ou FIA détenant des titres de créances ou des obligations émises par des émetteurs privés et / ou dans des titres en directs (Obligations et TCN) jusqu'à 40% de son actif. Ces titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la notation des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés** : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.
- **Risque de Contrepartie** : le Fonds est exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme. Néanmoins, les instruments négociés à terme le seront sur des marchés réglementés, pour lequel il existe une chambre de compensation et des mécanismes de dépôt de garantie et d'appel de marge qui permettent de réduire considérablement ce risque. Par ailleurs, le Fonds peut également être exposé au risque de contrepartie d'un intermédiaire (dépositaire, conservateur, brokers) auxquels la société de gestion a recours au titre de la gestion de l'OPC.
- Les dispositions en matière de souscription / rachat de l'OPCVM Maître sont expliquées dans le prospectus du fonds Maître.

#### Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% TTC maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,80% TTC*

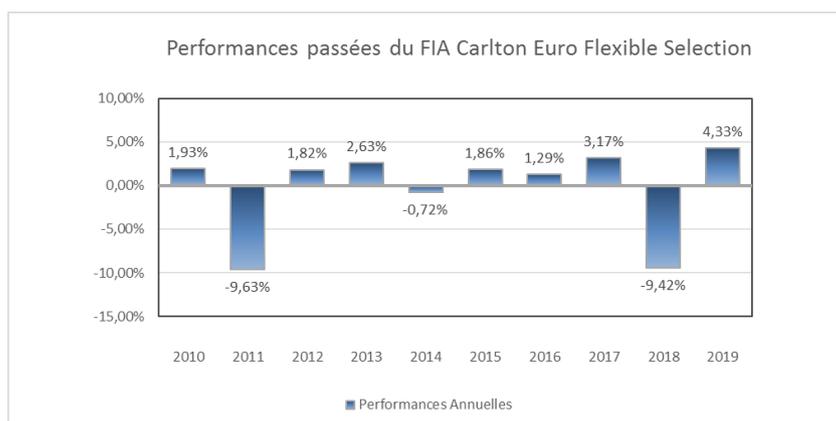
\*Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31/12/2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 9 à 10 du prospectus de cet OPC, disponibles sur le site [www.carltonselection.fr](http://www.carltonselection.fr)

#### Performances Passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances tiennent compte des frais courants prélevés par le fonds.

Le fonds a été créé en 2010.

Les performances passées ont été évaluées en euros.

Reprise du fonds par Carlton Sélection et modification de la stratégie : 9 juillet 2012

#### Informations pratiques :

Dépositaire : **BNP Paribas Securities Services**

Les documents d'information (prospectus / rapport annuel / document semestriel) sont disponibles, en langue française (sous forme de copie papier ou support durable), auprès de : Carlton Sélection 25 rue Montbazon, 33 000 Bordeaux, 05 56 23 17 17

Concernant le fonds maître Carlton Select Invest, les documents d'information (prospectus / rapport annuel / document semestriel) sont disponibles, en langue française (sous forme de copie papier ou support durable), auprès de : Carlton Sélection 25 rue Montbazon, 33 000 Bordeaux, 05 56 23 17 17.

La valeur liquidative est disponible auprès de Carlton Sélection, 25 rue Montbazon, 33 000 Bordeaux, 05 56 23 17 17.

Le FIA est dédié à un nombre de 20 porteurs au plus.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des titres de l'OPC peuvent être soumis à la taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de Carlton Sélection ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

La Politique de rémunération de CARLTON SELECTION, qui décrit les modalités de définition et d'attribution des rémunérations et des avantages ainsi que les modalités de gouvernance, est disponible dans les informations réglementaires sur le site [www.carltonselection.fr](http://www.carltonselection.fr) ou sur simple demande auprès de la Société de gestion.

Ce Fonds a été agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Carlton Sélection est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/01/2020.